

Schweizerisches Jahrbuch für Entwicklungspolitik

| 2005 |

Fakten und Statistiken



institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

| Band 24 Nr. 1 |

Table des matières

Introduction

XIII

1^{re} partie : Faits

1. Politique extérieure

| | |
|---|----|
| 1.1. Orientations de la politique extérieure de la Suisse | 3 |
| 1.1.2. Le Programme de législation pour les années 2003-2007 | |
| 1.2. Le Département fédéral des affaires étrangères en 2004 | 5 |
| 1.2.1. Conférence de presse annuelle du DFAE | |
| 1.2.2. Création d'un Centre de compétence pour la politique étrangère culturelle | |
| 1.2.3. Conférence des ambassadeurs 2004 | |
| 1.2.4. Traités internationaux conclus par la Suisse en 2003 | |
| 1.3. La Suisse et l'ONU | 8 |
| 1.3.1. « Rapport 2004 sur les relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse » du 7 juin 2004 | |
| 1.3.2. Représentants suisses nommés auprès des organisations internationales | |
| 1.3.3. 59 ^e Assemblée générale des Nations unies | |
| 1.4. Relations Suisse-Union européenne : accord politique sur les Bilatérales II | 11 |
| 1.5. Relations Suisse-Afrique du Sud | 12 |
| 1.5.1. Examen des contacts des services de renseignements suisses avec l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid | |
| 1.5.2. PNR 42 +, « Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud » | |

2. Coopération avec les pays en développement

| | |
|--|----|
| 2.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE et Reality of Aid | 15 |
| 2.1.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE | |
| 2.1.2. Reality of Aid | |
| 2.2. Volume de l'APD des pays du CAD et de la Suisse | 20 |
| 2.2.1. APD fournie par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement | |
| 2.2.2. Rapport d'Oxfam International « Le prix à payer » | |
| 2.2.3. Aide publique et privée au développement fournie par la Suisse | |
| 2.3. Coopération au développement de la Suisse | 25 |
| 2.3.1. Conférence annuelle de la coopération au développement | |
| 2.3.2. 2005 – Année internationale du microcrédit | |
| 2.4. Coopération de la DDC en faveur des pays du Sud | 28 |
| 2.4.1. Répartition géographique de l'aide bilatérale | |
| 2.4.2. Evaluation des lignes directrices de la DDC en matière de promotion des droits de l'homme | |

| | |
|--|----|
| 2.5. Mesures de politique économique et commerciale du seco | 29 |
| 2.5.1. Versements d'aide bilatérale du seco en 2003 | |
| 2.5.2. seco – Agenda 2010. Pour la réduction de la pauvreté | |
| 2.5.3. Participation du seco à l'Année internationale du riz (2004) | |
| 2.6. La coopération multilatérale | 31 |
| 2.6.1. Versements multilatéraux de la Suisse en 2003 | |
| 2.6.2. Stratégie de la Suisse en matière d'aide au développement multilatérale et lignes directrices d'action pour la coopération avec la Banque mondiale | |
| 2.7. ONG suisses : stratégie de la Communauté de travail des œuvres d'entraide | 33 |
| <hr/> | |
| 3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI | |
| <hr/> | |
| 3.1. Elargissement de l'UE à l'Est | 35 |
| 3.2. Objets proposés au Parlement : nouveau crédit-cadre et nouvelle loi fédérale | 36 |
| 3.2.1. Message sur l'ouverture d'un quatrième crédit-cadre | |
| 3.2.2. Débat au Parlement | |
| 3.3. Priorités thématiques | 40 |
| 3.3.1. Approvisionnement en eau | |
| 3.3.2. Stabilité dans les Balkans | |
| 3.3.3. Conférence annuelle « Focus Europe de l'Est » | |
| 3.4. Dépenses 2003 | 41 |
| <hr/> | |
| 4. Aide humanitaire | |
| <hr/> | |
| 4.1. Réflexions conceptuelles de la DDC sur l'aide humanitaire | 45 |
| 4.1.1. « Advocacy Guidelines » | |
| 4.1.2. « Multilateral Humanitarian Aid Concept » | |
| 4.2. Principaux chiffres de l'aide humanitaire de la Suisse en 2003 | 47 |
| 4.2.1. Aperçu général | |
| 4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2003 | |
| 4.3. Principales actions d'aide humanitaire de la Suisse en 2004 | 49 |
| 4.3.1. Tremblement de terre en Iran | |
| 4.3.2. Guerre civile et famine dans la région du Darfour (ouest du Soudan) | |
| 4.3.3. Pluies torrentielles et cyclones sur Haïti et la République dominicaine | |
| 4.3.4. Typhons aux Philippines | |
| 4.3.5. Tsunamis en Asie du Sud | |
| 4.4. Diplomatie humanitaire de la Suisse en 2004 | 51 |
| 4.4.1. Conférence de l'UNRWA à Genève (7-8 juin 2004) | |
| 4.4.2. Sud du Soudan et région du Darfour | |
| 4.4.3. Application des Conventions de Genève en Tchétchénie | |

5. Politique économique extérieure

| | |
|--|----|
| 5.1. Grandes orientations de la politique économique extérieure | 55 |
| 5.1.1. Rapport sur la politique économique extérieure 2004 | |
| 5.2. Accords économiques bilatéraux | 58 |
| 5.2.1. Accords concernant la promotion et la protection réciproques des investissements | |
| 5.2.2. Conventions de double imposition | |
| 5.2.3. Accords de libre-échange entre les Etats de l'AELE et des Etats tiers | |
| 5.3. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE) | 61 |
| 5.3.1. La GRE en chiffres : nouvelles garanties accordées en 2003 | |
| 5.3.2. La révision de la loi sur la GRE | |
| 5.3.3. GRE et questions de cohérence entre la promotion des exportations et le développement durable | |
| 5.4. Contrôle des exportations et sanctions économiques | 69 |
| 5.4.1. Exportations d'armes | |
| 5.4.2. Sanctions de la Suisse | |

6. Commerce mondial

| | |
|--|----|
| 6.1. Evolution des relations commerciales | 73 |
| 6.1.1. Commerce mondial des marchandises par région | |
| 6.1.2. Place des pays en développement dans le commerce mondial | |
| 6.2. Organisation mondiale du commerce (OMC) | 76 |
| 6.2.1. Relance des négociations après Cancún | |
| 6.2.2. Position suisse | |
| 6.2.3. Les résultats obtenus dans l'accord-cadre de juillet 2004 | |
| 6.2.4. Réactions en Suisse aux résultats de juillet 2004 | |
| 6.2.5. Prochaines étapes | |
| 6.2.6. Accessions à l'OMC | |
| 6.3. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) | 85 |
| 6.3.1. 11 ^e Conférence à São Paulo, 13-18 juin 2004 | |
| 6.3.2. Réactions à la CNUCED XI | |

7. Relations financières internationales

| | |
|--|-----|
| 7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition | 91 |
| 7.1.1. Vue d'ensemble | |
| 7.1.2. Financement public du développement | |
| 7.1.3. Flux financiers privés | |
| 7.1.4. Transferts des migrants | |
| 7.1.5. Mécanismes de financement innovateurs | |
| 7.1.6. Pays émergents exportateurs de capitaux | |
| 7.2. Endettement extérieur | 100 |
| 7.2.1. Tendances | |

| | |
|--|-----|
| 7.2.2. L'initiative PPTE | |
| 7.2.3. Réaménagement de dettes publiques | |
| 7.2.4. Dettes commerciales | |
| 7.2.5. Autres mesures de désendettement prises par la Suisse | |
| 7.3. Institutions financières internationales | 103 |
| 7.3.1. La Suisse et les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale) | |
| 7.3.2. Prestations financières suisses aux banques de développement régionales | |
| <hr/> | |
| 8. Place financière suisse | |
| <hr/> | |
| 8.1. Secret bancaire et accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne | 115 |
| 8.1.1. Bilatérales II | |
| 8.2. Place financière suisse et évasion fiscale | 117 |
| 8.2.2. Campagne des organisations de développement contre l'évasion fiscale | |
| 8.2.3. Quelques données sur les montants placés dans les banques suisses à titre fiduciaire | |
| 8.2.4. La réputation de sérieux de la place financière suisse | |
| 8.2.5. Inscrire le secret bancaire dans la Constitution ? | |
| 8.3. Lutte contre le blanchiment | 120 |
| 8.3.1. Lutte contre le blanchiment sur le plan international : travaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) | |
| 8.3.2. Lutte contre le blanchiment en Suisse | |
| 8.4. Lutte contre la criminalité et entraide judiciaire internationale | 125 |
| 8.4.1. Traités bilatéraux d'entraide judiciaire en matière pénale | |
| 8.5. Corruption | 126 |
| <hr/> | |
| 9. Développement humain et droits de l'homme | |
| <hr/> | |
| 9.1. 15 ^e Conférence internationale sur le sida, Bangkok | 129 |
| 9.1.1. Accès aux médicaments | |
| 9.1.2. Financement de la lutte contre le sida | |
| 9.2. Assemblée mondiale de la santé (OMS) | 131 |
| 9.2.1. Convention-cadre pour la lutte antitabac | |
| 9.2.2. Commission de l'OMS pour stimuler la recherche pour de nouveaux médicaments | |
| 9.3. Conférence internationale du travail – OIT | 135 |
| 9.3.1. Les travailleurs migrants | |
| 9.4. UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture | 139 |
| 9.4.1. Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques | |
| 9.5. Promotion des droits de l'homme | 143 |
| 9.5.1. Grands axes de la politique de la Suisse en matière de promotion des droits humains | |
| 9.5.2. La Commission des droits de l'homme | |
| 9.5.3. Convention des Nations unies contre la torture | |
| 9.5.4. Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant | |

10. Environnement et développement

| | |
|--|-----|
| 10.1. Développement durable | 151 |
| 10.1.1. Bilan et perspectives des activités en Suisse pour le développement durable | |
| 10.1.2. Les réseaux de partenariat dans la politique suisse de développement durable | |
| 10.1.3. Suivi de Johannesburg par la Commission du développement durable | |
| 10.2. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) | 156 |
| 10.2.1. 10 ^e Conférence des parties à la CCNUCC (Buenos Aires, 6-17 décembre 2004) | |
| 10.2.2. Procédure de consultation dans le cadre de la Loi sur le CO ₂ | |
| 10.2.3. Programme SuisseEnergie | |
| 10.2.4. Conférence internationale sur les énergies renouvelables (Bonn, 1 ^{er} -4 juin 2004) | |
| 10.3. Convention sur la diversité biologique | 162 |
| 10.3.1. 7 ^e Conférence des parties à la CDB (Kuala Lumpur, 9-20 février 2004) | |
| 10.3.2. 1 ^{re} Réunion des parties au Protocole de Cartagena (Kuala Lumpur, 23-27 février 2004) | |
| 10.3.3. Nouvelle Ordonnance sur les mouvements transfrontières des organismes génétiquement modifiés | |
| 10.3.4. Génie génétique et pays en développement | |
| 10.3.5. Moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture suisse | |
| 10.4. Nouvelle loi sur les brevets | 169 |
| 10.5. Autres événements en matière d'environnement et développement | 171 |
| 10.5.1. Convention de Bâle sur les déchets dangereux | |
| 10.5.2. Convention de Rotterdam sur les mouvements de produits chimiques dangereux | |
| 10.5.3. Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants | |
| 10.5.4. Convention de Genève sur la pollution atmosphérique | |

11. Politique de paix et politique de sécurité

| | |
|--|-----|
| 11.1. Politique de paix | 175 |
| 11.1.1. Engagement de militaires suisses en Bosnie-Herzégovine | |
| 11.1.2. Promotion civile de la paix et renforcement des droits de l'homme | |
| 11.1.3. Commission extraparlamentaire dans le domaine de la promotion de la paix | |
| 11.1.4. Projet de «Maison de la paix» à Genève | |
| 11.2. Politique de sécurité | 177 |
| 11.2.1. Politique de maîtrise des armements et de désarmement de la Suisse | |
| 11.2.2. Partenariat pour la paix et Conseil de partenariat euro-atlantique de l'OTAN | |
| 11.3. Mines antipersonnel et autres mines terrestres | 179 |
| 11.3.1. Stratégie 2004-2007 de la Confédération en matière de mines antipersonnel | |
| 11.3.2. Conférence d'examen de la convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel | |
| 11.3.3. Groupe de soutien à l'action contre les mines de l'ONU | |
| 11.3.4. Le CICR et les mines terrestres | |
| 11.4. Armes de destruction massive (ADM) | 183 |
| 11.4.1. Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur la non-prolifération des ADM | |

- 11.4.2. Partenariat mondial contre la prolifération des ADM
- 11.4.3. Désarmement chimique

12. Politique d'asile et questions migratoires

| | |
|--|-----|
| 12.1. Politique extérieure en matière de migration | 187 |
| 12.1.1. Les développements à l'échelle internationale | |
| 12.1.2. Les développements à l'échelle européenne | |
| 12.2. Politique d'asile | 192 |
| 12.2.1. Statistiques en matière d'asile | |
| 12.2.2. La suppression des aides en cas de non-entrée en matière (NEM) | |
| 12.2.3. La révision de la Loi sur l'asile | |
| 12.3. L'admission dans la politique de migration | 198 |
| 12.3.1. La Loi sur les étrangers au Parlement | |
| 12.3.2. Libre circulation: bilan de la deuxième phase et élargissement à l'Est | |
| 12.3.3. Sans-papiers: l'abolition de la circulaire Metzler | |
| 12.4. Politique d'intégration | 201 |
| 12.4.1. Ordonnance d'intégration | |
| 12.4.2. Naturalisation: un dossier dans l'impasse | |
| 12.4.3. Droits politiques des étrangers: une réalité dans le canton de Vaud | |

2^e partie : Statistiques

| | |
|--------------|-----|
| Introduction | 209 |
|--------------|-----|

A. Données statistiques disponibles sur Internet

| | |
|--|-----|
| A.1. Flux commerciaux | 211 |
| A.1.1. Données de l'Administration fédérale des douanes (AFD) | |
| A.1.2. Données de la Banque nationale suisse (BNS) | |
| A.1.3. Données du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) | |
| A.2. Flux financiers | 213 |
| A.2.1. Données de la Banque nationale suisse (BNS) | |
| A.2.2. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE | |
| A.3. Flux d'aide au développement | 217 |
| A.3.1. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE | |
| A.3.2. Données de la Direction du développement et de la coopération (DDC) | |
| A.3.3. Autres sources de données | |

B. Relations entre la Suisse et les pays en développement et en transition

220

| | |
|--|-----|
| C. Caractéristiques des relations entre la Suisse et les pays en développement | |
| C.1. Faits saillants | 230 |
| C.1.1. Place des pays en développement et des pays en transition dans le commerce extérieur de la Suisse (tableaux de la section B) | |
| C.2. Commerce extérieur de la Suisse | 232 |
| C.2.1. Vue d'ensemble | |
| C.2.2. Pays en développement et pays en transition | |
| C.2.3. Cinq exemples de produits agricoles importés par la Suisse | |
| C.3. Investissements directs à l'étranger | 238 |
| C.3.1. Stock des investissements à la fin de 2003 | |
| C.3.2. Flux d'investissements directs suisses à l'étranger en 2003 | |
| C.4. Aide publique au développement des pays du CAD et de la Suisse | 241 |
| | |
| Index | 245 |
| Abréviations | 261 |
| Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD | 267 |

Introduction

UN DES FAITS les plus marquants des deux dernières décennies dans le domaine des relations Nord-Sud est l'hétérogénéité croissante des pays dits «en développement» et l'éclatement du tiers-monde en tant que groupe de pays défendant des intérêts communs face aux pays riches. Cette tendance, qui remonte au premier choc pétrolier de 1973, s'est accélérée au cours des quinze dernières années suivant la fin de la guerre froide et avec l'intensification de la libéralisation de l'économie mondiale.

L'ensemble formé par les pays «en développement» est aujourd'hui structuré autour de deux pôles: celui des «pays émergents» et celui des pays les moins avancés (PMA). Le premier est caractérisé par des taux de croissance économique élevés et une intégration rapide dans l'économie mondiale dont ils deviennent des acteurs importants, voire majeurs si l'on songe à la Chine et à l'Inde. L'économie des PMA et de certains pays à faible revenu n'a par contre pas bénéficié de la dynamique de la libéralisation et ce groupe de pays demeure enfermé dans le cercle vicieux de la pauvreté.

Une bonne photographie de la situation est fournie par le récent rapport des Nations unies sur le projet du Millénaire¹. De 1990 à 2001, la pauvreté extrême a en moyenne reculé ainsi que la mortalité infantile. Cette moyenne cache cependant des disparités considérables, que ce soit entre nations ou à l'intérieur d'un même pays. Durant cette période, le nombre de personnes disposant de moins d'un dollar par jour a augmenté en Afrique, en Europe de l'Est et en Asie centrale, il est resté stable en Amérique latine et a légèrement baissé en Asie du Sud. Il n'y a guère que l'Asie de l'Est où une diminution importante ait été enregistrée. Un autre aspect des plus préoccupant à long terme est lié à la dégradation constante des ressources naturelles (sols, forêts, eau, ressources halieutiques), qui a des conséquences aussi bien sur la santé publique que sur la survie des populations rurales. Partout dans le monde, sauf en Europe, l'exode rural fait exploser les agglomérations; si les tendances actuelles ne sont pas inversées, ce sont près de 3 milliards de personnes – 60 % de plus qu'en 2001 – qui vivront dans des bidonvilles en 2020. Or on sait à quel point l'exclusion sociale liée aux inégalités est génératrice de misère et représente un terrain fertile pour le développement de la violence. Les bidonvilles sont en effet très vulnérables aux agissements de réseaux mafieux se livrant aux trafics de drogues et d'êtres humains. Le développement des bidonvilles illustre bien que la pauvreté et la précarité touchent aussi des pays à revenu intermédiaire, voire élevé.

En 2005, est-on en passe d'atteindre les Objectifs du Millénaire adoptés en 2000? Les Etats membres des Nations unies avaient alors innové en se fixant des objectifs précis à atteindre dans des délais donnés. La coopération internationale

¹ Jeffrey D. Sachs, *Investir dans le développement. Un plan pratique pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, Nations unies, janvier 2005. Rappelons que les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été adoptés en 2000 par les 191 Etats membres de l'ONU et visent notamment à «réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour».

passait ainsi de l'ère de l'obligation de moyens (objectif quant au volume de l'aide publique au développement – APD) à celle de l'obligation de résultat. Cinq ans plus tard et dix ans avant l'échéance de 2015, le bilan est mitigé. Les raisons en sont multiples, comme le montre le rapport de Jeffrey Sachs. Dans les pays en développement, la bonne gestion des affaires publiques demeure un élément clé pour atteindre les Objectifs du Millénaire; or, des progrès considérables restent à accomplir pour promouvoir l'Etat de droit, la transparence et la responsabilité des dirigeants vis-à-vis des citoyens. Du côté des pays industriels et du système de la coopération internationale au développement, de nouvelles pratiques doivent être introduites pour ne pas avoir à faire un nouveau constat d'échec en 2015. Il s'agit pour l'essentiel d'améliorer très sensiblement la cohérence des politiques qui ont un impact sur la lutte contre la pauvreté ainsi que les modalités de financement de cette lutte.

La question de la cohérence des politiques se pose tout d'abord pour chaque pays qui doit veiller à ce que les diverses dimensions de ses relations avec les pays en développement contribuent aux Objectifs du Millénaire. Elle se pose aussi au niveau des politiques et des programmes des institutions internationales. Il est important – comme le suggère l'OIT² – de renforcer la gouvernance mondiale par une approche qui prenne en compte les interrelations entre les divers domaines (commerce, conditions de travail, environnement) et par des institutions à même d'arbitrer les conflits d'intérêts. C'est donc à un renforcement de la gouvernance mondiale qu'il faut œuvrer de manière à assurer une gestion transversale et cohérente des problèmes globaux. Deux exemples illustrent cette nécessité :

- la protection de l'environnement et des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté sont étroitement liées; en effet, les populations les plus pauvres sont les plus vulnérables aux catastrophes causées par les changements climatiques, aux déboisements massifs, à la pollution des eaux, à l'épuisement des ressources halieutiques. Ce sont elles qui, faute d'alternatives, pâtissent en premier lieu de la dégradation des ressources naturelles; ce sont elles qui sont amenées à vivre dans les habitats les plus fragiles. La crédibilité de l'engagement pour atteindre les Objectifs du Millénaire dépend donc aussi de la détermination à préserver les ressources naturelles;
- les politiques du commerce international continuent à marginaliser les pays à bas revenu³; les exportations des pays pauvres sont parfois soumises à des barrières douanières plus élevées que celles des pays industriels. La lutte contre la pauvreté passe donc également par des mesures spécifiques et différenciées destinées à encourager le commerce des pays pauvres. Par ailleurs, les politiques commerciales devraient aussi être évaluées à la lumière de leur impact social de façon à promouvoir ou à sauvegarder des conditions de travail décentes dans tous les pays.

Sur le plan financier, un constat s'impose : les pays les plus pauvres ne sont pas à même de mobiliser par leurs propres moyens les ressources considérables nécessaires pour assurer, à terme, un niveau de vie très modeste mais décent à

² Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (OIT), *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*, Genève, BIT, 2004.

³ La part de l'Afrique dans le commerce mondial a baissé de 5 % en 1980 à 2 % aujourd'hui.

l'ensemble de leur population. Leur capacité de progresser dans la lutte contre la pauvreté continuera donc de dépendre d'une aide extérieure qui est présentement largement insuffisante pour atteindre les Objectifs du Millénaire. Selon le rapport Sachs, l'APD devrait passer en 2006 à 0,44 % du revenu national brut des pays membres du CAD, alors que le chiffre pour 2003 n'est que de 0,25 %. Il est vrai que le volume de l'aide n'est à lui seul pas une garantie de réussite : l'impact de l'aide publique au développement dépend aussi de la qualité de cette aide ainsi que de la pertinence des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et de la volonté et de la capacité des receveurs de gérer rigoureusement les ressources extérieures et nationales.

La qualité du financement international du développement est insuffisante en raison, d'une part, de son caractère souvent imprévisible et, d'autre part, de son horizon temporel dominé par le court terme. Ces deux traits ne sont pas compatibles avec la mise en œuvre de stratégies à long terme – dix à quinze ans – pour réduire la pauvreté. Ce n'est donc pas seulement un accroissement très sensible de l'APD qui est requis, mais aussi des engagements financiers sur le long terme.

Face à cette question, on ne peut que songer au tremblement de terre et aux raz de marée qui ont frappé l'Asie le 26 décembre 2004 et à l'élan de solidarité qu'ils ont suscité. Ayant causé près de 300'000 morts et un demi-million de blessés, et ayant affecté des millions de personnes sur le plan psychologique aussi bien que matériel, il s'agit sans aucun doute d'une des plus grandes catastrophes naturelles de l'histoire moderne. Mais c'est aussi un drame de la pauvreté. Si les causes de la catastrophe sont incontestablement naturelles, ses effets sont éminemment déterminés par des facteurs économiques et sociaux. Les insuffisances des systèmes d'alerte, la vulnérabilité de l'environnement construit montrent bien que le nombre de victimes est fonction du niveau de développement économique et social⁴. Si l'on ne peut prévenir les secousses sismiques, on peut cependant en atténuer considérablement les conséquences en luttant contre la pauvreté ; cela se vérifie chaque fois qu'un tremblement de terre frappe un pays en développement.

Pour les victimes du tsunami, la solidarité s'est concrétisée par une mobilisation sans précédent de ressources dans laquelle – il faut le noter – les donateurs privés et surtout le grand public ont joué un rôle moteur. L'abondance des ressources mobilisées a immédiatement sensibilisé les médias et l'ensemble de la population à la nécessité de prévoir, pour les pays affectés, au-delà de l'urgence, un programme de reconstruction et de développement à moyen et long terme. Elle a aussi permis de rappeler que les drames permanents causés par la pauvreté tuent plus massivement que les pires catastrophes naturelles et, finalement, que la solidarité spontanée provoquée par une crise ne remplace pas la solidarité « au long cours » requise pour éradiquer des situations indignes de la condition humaine. Espérons que ce message ne sera pas oublié dans les mois et les années qui viennent.

* * *

⁴ En août et septembre 2004, dans la région des Caraïbes, les mêmes cyclones ont provoqué environ 2000 morts en Haïti et moins de 30 dans l'Etat de Floride.

J'exprime ma gratitude aux auteurs des différents chapitres de cet ouvrage. Ils parviennent à allier dans leurs textes la précision et la concision pour faire de *l'Annuaire suisse de politique de développement* un outil de référence sur les relations de la Suisse avec les pays en développement et sur la gestion internationale des problèmes globaux. Nous comptons aussi, pour réaliser cette publication, sur l'appui et les conseils de nombreux spécialistes au sein de l'administration fédérale, des ONG, des associations faitières et des milieux académiques. Je leur adresse mes vifs remerciements ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la conception et à la réalisation de ce nouvel Annuaire ; la fiabilité de l'Annuaire repose sur leur compétence et leur engagement.

Au nom de toute «l'équipe de l'Annuaire», je souhaite tout particulièrement exprimer ma reconnaissance à Monika Egger, qui a décidé, après vingt ans de collaboration ininterrompue, de mettre fin à sa participation au sein du Comité de rédaction. Sa grande expérience des relations de la Suisse avec les pays en développement, son esprit critique et toujours constructif, son réseau de contacts dans l'administration fédérale et en Suisse alémanique vont nous manquer ; les liens d'amitié cependant subsisteront.

Jacques Forster

Professeur à l'iuéd, Directeur de la rédaction